



COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU LUNDI 15 DECEMBRE 2025

Le Conseil Municipal, convoqué le 10 décembre 2025, s'est réuni à la salle associative de Fontain en présentiel

Conseillers Municipaux en exercice : 19

Présidence de Mme Catherine HAMELIN, Maire

Conseillers présents :

Claire APFFEL, Michel BOURETTE, Flavien CHANSON, Martine DONEY, Pierre-Alain DUQUET, Alain GENTINE, Claude GRESSET, Catherine HAMELIN, François MARTIN, Laurence MARTIN, Michel TIROLE, Elodie TOITOT, Jean-Pierre VAGNE.

Conseillers Absents : Laurence BEPOIX, Anne-Lise BOUVERESSE, Bénédicte CHAMBREY, Denis DUQUET, Xavier LACROIX, Laurence MAIROT

Procurations de vote :

Laurence BEPOIX donne procuration à Michel TIROLE

Anne-Lise BOUVERESSE donne procuration à Claire APFFEL

Bénédicte CHAMBREY donne procuration à Laurence MARTIN

Laurence MAIROT donne procuration à Elodie TOITOT

13 conseillers présents et 4 représentés ; le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Claire APFFEL

Madame la maire débute la séance à 20h00

**Ordre du jour**

- 1- Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 3 Novembre 2025
- 2- Bâtiments
  - Eglise : point financier et décision dernière phase travaux (délibération)
- 3- Finances
  - Remboursement de frais (délibération)
  - Clôture du budget lotissement sur le Mouthier (délibération)
  - Protection sociale complémentaire (délibération)
  - Rémunération des agents recenseurs (délibération)
  - Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2026
  - Point d'exécution du budget 2025 + dons église
- 4- Fêtes et cérémonies
- 5- Forêt
  - Etat d'assiette 2026 (délibération)
- 6- Voirie
  - Travaux voirie 2026
  - Retour réunion comité de secteur de plateau (voirie et assainissement)
- 7- Urbanisme
  - Proposition achat de parcelle ZR9 rue de la Combe Bourgogne
- 8- Questions diverses
  - SIFALP
  - Budget 2026
  - Association Fortif'Fontain
  - Convention AMAP
  - Cabinet d'infirmières

## 1/ Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 3 novembre 2025

Le compte rendu de la séance du 3 novembre 2025 est présenté au Conseil municipal. Aucune remarque ni demande d'éclaircissement ne sont formulés.

**Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.**

## 2/ Bâtiments

### - Église – point financier et avancement des travaux

La phase 2 des travaux est en cours de finalisation. La réception est prévue en février 2026. La phase 3 pourrait s'enchaîner dans la foulée, avec une fin de travaux envisagée en juin-juillet 2026. En ce qui concerne les vitraux, la dépose se fait par paire. Les vitraux restaurés seront rapportés début mars. Une visite pédagogique est organisée pour les élèves de CE1 (19 élèves) le vendredi 18/12 après-midi, en présence des vitraillistes, de l'entreprise Nonnotte et de M. Cohendet (réunion de chantier). Une visite du chantier est également possible pour les élus qui le souhaitent le samedi 19/12 à partir de 14 h 15.

Financement :

En 2010, une personne a fait don de **10 637 €** au diocèse pour la restauration de l'église. Ce don sera reversé à la commune par le diocèse en deux fois : 4 000 € dans un premier temps, puis le solde au démarrage de la phase 3.

Madame le Maire présente un état financier :

- **Dépenses réalisées** : 294 586 €
- **Recettes perçues** : 100 962 €

Détail des recettes :

- Subvention DRAC – étude : 15 386 €
- Demande de versement DRAC en cours : 77 383 €
- Dons Fondation du Patrimoine : 3 820 € (objectif prévisionnel : 20 000 €)
- Don paroisse (donateur) : 4 000 €

|                       | 2021            | 2022             | 2023            | 2024            | 2025              | TOTAL FOURNISSEURS |
|-----------------------|-----------------|------------------|-----------------|-----------------|-------------------|--------------------|
| <b>COHENDET</b>       | 3 000.00        | 36 863.66        | 1 465.37        | <b>1 465.37</b> | 9 848.75          | 52 643.15          |
| <b>ROLLIER T1</b>     |                 |                  |                 | <b>6 840.00</b> | 21 000.00         |                    |
| <b>ROLLIER T2</b>     |                 |                  |                 |                 | 10 440.00         | 38 280.00          |
| <b>NONNOTTE T1</b>    |                 |                  |                 |                 | <b>151 920.00</b> |                    |
| <b>NONNOTTE T2</b>    |                 |                  |                 |                 | <b>44 880.00</b>  | 196 800.00         |
| <b>PATEU ROBERT</b>   |                 |                  |                 |                 | <b>6 863.42</b>   | 6 863.42           |
| <b>TOTAL DEPENSES</b> | <b>3 000.00</b> | <b>36 863.66</b> | <b>1 465.37</b> | <b>8 305.37</b> | <b>24 4952.17</b> | 294 586.57         |

Il est précisé que certaines dépenses de la phase 3 ne sont pas éligibles aux subventions. De plus, des dépassements ont été constatés sur la phase 2 (entreprises Pateu et Robert et Nonnotte) pour un montant estimé à environ 25 000 €.

Le marché prévoit que la commune n'est pas tenue de réaliser la phase 3. Une délibération spécifique sera proposée lors du prochain Conseil municipal, en janvier, après présentation d'un bilan complet (phases 1, 2 et 3). Le montant total hors étude étant estimé à 445 000 €.

Une commission spéciale Bâtiments/Patrimoine pourrait être organisée pour discuter de la 3ème tranche.

- **Fort Rolland**

Concernant la réparation des murs menant au Fort Rolland, l'entreprise Locatelli peut intervenir sur les petites parties mais pas sur la plus importante présentant un risque d'effondrement.

- Un devis de **3 800 € HT** a été établi pour une portion en pierres sèches et chaux.
- Pour la partie la plus conséquente, l'association API (Association Patrimoine Insertion 25) sera sollicitée pour un devis en janvier.

Le conseil municipal après discussion demande que la l'association API estime également le coût pour les petites zones.

**3/ Finances**

- **Remboursement de frais**

Mme le Maire sollicite le remboursement des frais de transports pour une réunion des maires ruraux à Paris. Elle ne prend donc pas part au vote.

**Après avoir délibéré, le conseil municipal adopte cette décision à l'unanimité**

- **Clôture du budget du lotissement du Mouthier**

Il est proposé de clôturer le budget annexe du lotissement du Mouthier au 31 décembre 2025, tel que déjà discuté lors de la préparation puis du vote du budget 2025.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise la clôture à l'unanimité. Ce budget n'apparaîtra plus au budget communal à compter de 2026.**

- **Protection sociale complémentaire**

La commune a mandaté le Centre de Gestion pour étudier les contrats de mutuelle. Il est rappelé que la participation minimale obligatoire de la commune est fixée par l'État à **15 € par mois et par agent**. Le contrat proposé par le Centre de Gestion est jugé intéressant tant sur les tarifs que sur la couverture sociale. Il est proposé de retenir le montant minimal réglementaire, avec un point d'étape en 2026 et une nouvelle délibération en fonction du retour des agents.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal retient la participation de 15 € par mois par agent, avec une abstention.**

- **Rémunération des agents recenseurs**

La rémunération des agents recenseurs, via une dotation de l'Insee (2160€), est fixée au prorata du nombre de logements visités, pour la période du 15 janvier au 15 février 2026.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve cette décision à l'unanimité.**

- **Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement**

Le Conseil municipal autorise le mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2026.

➤ Montants budgétisés en investissement en 2025 :

| Chapitres | BP         | DM    | TOTAL      |
|-----------|------------|-------|------------|
| 20        | 50 000.00  |       | 50 000.00  |
| 204       | 90 000.00  |       | 90 000.00  |
| 21        | 790 000.00 |       | 790 000.00 |
|           |            | TOTAL | 930 000.00 |

Conformément aux textes applicables, le montant maximum à affecter est de 232 500 (930 000x25%)

➤ Montants et affectation des dépenses autorisées avant le vote du budget 2026

| Chapitres | Article | BP                         | Crédits autorisés avant le vote du budget |
|-----------|---------|----------------------------|---|
| 20        | 2031    | Etudes anc fruitière       | 12 500.00                                 |
| 21        | 2117    | Travaux forestiers         | 3 700.00                                  |
|           | 21318   | Accès clocher église       | 20 000.00                                 |
|           | 2158    | Matériel service technique | 13 500.00                                 |
|           | 21611   | Retables église            | 45 300.00                                 |
|           |         | TOTAL                      | 95 000.00                                 |

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve cette décision à l'unanimité.**

**Point sur l'exécution du budget 2025**

- **Taux de réalisation global en dépenses : 849 904,37€ (60,6 %)**
  - Dont charges à caractère général : 284 869,33€ (98,3%)
  - Dont charges de personnel et frais assimilés : 181 857,21€ (98,7%)
  - Dont autres charges de gestion courante : 234 848,30€ (99,9 %)
- **Taux de réalisation global en recettes : 1 047 210.08€ (56,7%)**
  - Dont produits services, domaine, ventes diverses : 160 381,54€ (167,7%)
  - Dont impôts et taxes : 90 148,33€ (101,3%)
  - Dont fiscalité locale : 451 155€ (92,6%)
  - Dont dotations et participations : 203 444,96€ (108,2%)
  - Dont autres produits de gestion courante : 60 539,62€ (129,9%)
- Solde budgétaire excédentaire

**4/ Fêtes et cérémonies**

2 rendez-vous sont programmés en janvier :

- Vœux du maire vendredi 9 janvier 2026 - 19h salle des fêtes
- Repas des ainés le samedi 24 janvier 2026 avec un besoin de nombreux bénévoles pour préparer la salle et pour servir. Claire enverra un doodle.

**5/ Forêt**

- **État d'assiette 2026**

L'état d'assiette pour l'année 2026 est présenté.

**Après en avoir délibéré, il est approuvé à l'unanimité.**

Pour faire suite aux discussions du précédent conseil, Mme le Maire refait un point sur les travaux de desserte forestière en présentant les parcelles concernées sur une carte.

**6/ Voirie**

Steven Martinet, employé communal, est désormais en charge du suivi de la voirie. Un état des lieux des routes a été réalisé avec M. Hagneré (GBM).

- **Travaux 2026**

Sont identifiés comme prioritaires :

- Chemin de la Chassagne (affaissement – partie haute)
- Accès au hameau de Chenevrey (RD sous compétence GBM – réparations provisoires (nids de poule) réalisées par la commune)

Autres travaux à prévoir :

- Hameau des Chevrotins (intersection Chenevrey)
- Chemin du bas de la forêt (au niveau du n°15)
- Carrefour Chapelle des Buis – chemin des Mercureaux

- Chemin du Bout du Bois
- Chemin des Rondey
- Rue des Champs Dessus (Arguel). Il est précisé que lorsque le Département interviendra sur la RD 111, la rue des Champs Dessus sera reprise en même temps.

Le chemin du Bigaudéy, très dégradé, était prioritaire en 2025. GBM a indiqué avoir fait les travaux. Il conviendra de vérifier cette affirmation.

Mme Doney précise que les passages des camions lors de travaux intervenus chez des particuliers chemin des Mercureaux ont fragilisé les accotements.

Pour information :

Budget Gros Entretien et Réparation (GER) de GBM : 618 236€ TTC

Part pour Fontain en 2026 = 68 000 € destinés aux travaux chemin de la Chassagne (purges) et granges de Chenevrey (réfection chaussée enduit)

Mme le Maire fait un retour de la réunion du comité de secteur du Plateau : GBM a profité des travaux à Beure sur la D141, sortie Beure-Arguel, pour vérifier les longueurs de file d'attente sur les horaires pendulaires (pas plus de 10 véhicules). Cette étude a montré que les temps d'attente sont corrects et appuie les résultats de l'étude demandée par le Département en 2024-2025. Ainsi la question d'un feu alternant intelligent au niveau des roches d'Arguel sur la D141 est plus qu'envisageable. Néanmoins il faut l'aval du Département pour ces travaux. C'est en cours de discussion.

#### - **Signalisation**

Un renouvellement de la signalisation horizontale, la création de zones 30 et l'ajout de marquages spécifiques a été réalisé courant 2025.

#### - **Eclairage public**

Sur l'ensemble des communes de GBM l'éclairage public est à 60% led et il reste 30% sodium

Sur Fontain nous sommes à 49% de led.

Il ya 59 communes sur 68 qui éteignent les lumières la nuit.

### 7/ Urbanisme

#### - **Parcelle ZR 0009**

Les héritiers de Mme Simone Mairot demandent si la commune est intéressée pour acheter la parcelle ZR9 rue de la combe Bourgogne dont la surface est d'environ 6 ares.

Cet emplacement est intéressant pour la commune car enclavé entre deux parcelles communales et permettrait sur la zone la construction de 2 ou 3 maisons.

**Après discussion, le conseil municipal est favorable à cet achat.** Il convient de revoir avec les héritiers s'ils sont tous d'accord (indivision).

#### - **Tarification déclarations préalables modificatives**

Une nouvelle tarification destinée au traitement des déclarations préalables modificatives sera mise en place en janvier par GBM soit 152,72 € par dossier.

Il s'avère que cela concerne peu de dossiers puisque 80% des DPM sont instruites par la commune.

**Après en avoir délibéré, cette décision est approuvée à l'unanimité.**

### 8/ Questions diverses

#### - **SIFALP**

Effectifs 2025/2026 :

151 élèves (10 élèves de moins par rapport à septembre 2024) : 51 élèves en maternelle et 100 en élémentaire.

Prévisions :

Arrivée de 13 élèves de petite section (nés en 2023) et départ de 23 CM2, soit une perte de 10 élèves. Effectif 2026/2027 : 142 élèves (44 élèves en maternelle et 98 en élémentaire).

Le nombre moyen d'élèves par classe

7 classes : 20,2 élèves / classe

6 classes : 23,6 élèves / classe

Agents du SIFALP :

Le SIFALP a pu conserver ses 3 postes d'ATSEM sur la rentrée 2025/2026 mais en passant à 7 ou 6 classes, cela ne sera plus possible pour la rentrée 2026/2027.

L'école aura besoin d'un concierge car de nombreuses tâches sont effectuées par Michel Tirole et l'école ne pourra pas fonctionner dans la durée avec un élu dédié.

En ce qui concerne les Francas, on constate une forte hausse des impayés avec notamment quelques très gros comptes (60% impayés dont certains avec de gros quotients familiaux ce qui relève de l'incivilité). Ces foyers ne présentent pas de problèmes financiers toutefois la charge est supportée par la collectivité et les autres parents.

Cette forte augmentation d'impayés est en partie due à un défaut d'information et de communication des Francas.

Une gestion a été mise en place par la nouvelle directrice qui ne réinscrit pas les familles qui ne payent pas.

Le SIFALP a décidé d'envoyer des courriers en AR aux personnes concernées par ces impayés et à défaut de règlement de les convoquer en mairie.

#### **- Association Fortif Fontain :**

Association créée pour l'animation et la préservation des forts dont le siège sera à la mairie. Elle comprend des membres de droit, des membres actifs, des experts et des partenaires. Deux élus du Conseil municipal en feront partie (à déterminer au moment du renouvellement du Conseil municipal suite aux prochaines élections).

#### **- Budget 2026**

3 options sont possibles :

- Préparation et vote par le Conseil actuel sur la base des actions en cours
- Préparation par les élus actuels mais pas de vote
- Ni préparation, ni vote, la tâche incombera aux prochains conseillers.

Le conseil municipal après discussion décide de préparer et voter le budget 2026 lors d'un prochain conseil. Une réunion préparatoire sera organisée fin janvier ou début février. Mme le maire précise que chaque conseiller devra être présent à cette réunion.

#### **- AMAP**

L'AMAP demande à ce qu'il soit ajouté dans la convention la mise à disposition de la salle du fond de la mairie d'Arguel (ancien secrétariat) pour la distribution des paniers.

Le Conseil n'y voit pas d'objections. La convention sera modifiée dans ce sens.

#### **- Cabinet d'infirmières :**

Deux infirmières souhaitent s'installer à Fontain. Le cabinet des kinés leur met à disposition un bureau.

Clôture des débats : 23h00

Prochain conseil :

Lundi 26/01

Affiché à Fontain et publié sur le site internet,  
Le 02 février 2026  
Catherine HAMELIN, Maire de Fontain

